

Siège social : 108 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt - www.asppir.fr

Président
Dr Guillaume AUBERTIN
ga75004@gmail.com

Secrétaire
Dr Michèle BERLIOZ-BAUDOIN
docteurmberlioz@gmail.com

Trésorier
Dr Kevin ARLAUD
arlaud.k@gmail.com

Procès-verbal - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 Novembre 2023

1/ Bilan de l'année 2023 : rapport moral présenté par le Président (Guillaume Aubertin)

En préambule, le président indique qu'il présente l'activité au titre de l'année 2023.

1.1 Selon l'article 2 de nos statuts, l'association a pour but de favoriser le contact entre les pneumo-pédiatres et de

Les aider dans l'exercice de leur profession, d'organiser des activités et réunions de formation continue,

d'organiser ou de favoriser des actions ou études utiles au développement de la pneumologie pédiatrique, ou

la lutte contre les maladies respiratoires, et plus généralement toute action susceptible de concourir à ces

finalités.

1.1.1 Congrès CPAP 2023 :

- 1 réunion de bureau a été spécifiquement dédiée au programme CPAP
- Aline Tamalet et Guillaume Aubertin participent au Conseil Scientifique et au Comité d'Organisation
- 1 atelier proposé par l'ASSPIR et animé en partie par Laure Delbecque a été validé
- Plusieurs thèmes et/ou propositions retenus pas le conseil scientifique du congrès
- Un membre ASPPIR modère quasiment chaque session

1.1.2 Webinaires 2023 : 3 webinaires ont été organisés

- « Quoi de mieux pour respirer » le 17 janvier 2023 avec le Dr Mai-Kahn LE-DACHEUX et Nicolas ROUSSEAU

- « Echographie pulmonaire : les ultrasons nous éclairent » le 3 juillet 2023 avec les Dr Blandine PREVOST et

Houmam EL JURDI.

- « La bronchiolite de l'hiver 2023, une nouvelle approche » le 9 octobre 2023 avec les Pr Marie-Laure CHARKALUK et

Romain BASMACI.

1.1.3 Séminaire 2023, du 17 au 20 mars 2023. Organisé par Aline Tamalet, Agnès Toutain Rigolet et Sophie Guibert

4 ateliers et plénières :

- « EFR la théorie » par Nicole BEYDON
- « EFR en situations pratiques » par Nicole BEYDON
- « Les allergènes moléculaires en pratique pédiatrique » par Anne BROUE-CHABBERT & Clarisse SANTOS
- « Asthme: Nouvelles thérapeutiques de l'enfant à l'adulte » par Camille TAILLE & Ania CARSIN

1.2. Selon l'article 14, le bureau se réunit à la demande du président ou de deux de ses membres. Le bureau

assume toutes les tâches de la gestion courante de l'association. Il décide des modalités d'exécution des tâches qui

lui ont été confiées par le conseil ou l'assemblée.

Ont été réalisées :

- 4 réunions de bureau (du 1er janvier au 17 novembre)
- 2 réunions de préparation du séminaire 2024 (Aline Tamalet, Ania Carsin, Kevin Arlaud, Guillaume Aubertin)
- 1 réunion de préparation pour le diner ASPPIR du 17 novembre (Aline Tamalet et Guillaume Aubertin)

1.3. Selon l'article 19, l'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle a été convoquée pour statuer

sur une modification à apporter aux statuts. Elle pourra également décider de la dissolution ou de l'attribution des

biens de l'association ou de la fusion avec une autre association.

Un groupe de travail avec Guillaume Aubertin, Michèle Berlioz-Baudoin, Gérard Body, Ania Carsin, Aline Tamalet a

rédigé de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur.

Ceux-ci ont été présentés lors de la 1ère assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2023. Faute de quorum

nécessaire, le vote n'a pas pu avoir lieu.

Ils ont été validés lors du vote réalisé au cours de la seconde assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2023.

Ils sont ajoutés en PJ de ce PV.

Avant le vote du rapport moral, Agnès BERNARD signale qu'il aurait fallu présenter le bilan clos au 31/12/2022, le

président prend note de sa remarque et lui rappelle ses premiers mots d'introduction de la présente AGO.

Vote : À l'unanimité, l'Assemblée approuve les activités et le rapport moral de 2023 et délivre le quitus.

2/ Rappel du président sur la récente modification des statuts et règlement intérieur (documents en PJ)

2.1 Modification des statuts

- Conseil d'administration dorénavant composé de 5 membres élus en AGO (Président, Vice-Président, Secrétaire,

Vice-Secrétaire, Trésorier) pour 3 ans, renouvelable 1 fois

- Un bureau de 12 personnes maximum (dont les 5 du CA) sera nommé pour un an. Les membres sont renouvelables

sans limite.

- Elargissement du périmètre des adhérents : médecin (ou interne en cours de formation) avec une formation

spécialisée en pneumologie et/ou allergologie pédiatrique, ou avec une activité importante ou exclusive de

pneumologie et/ou d'allergologie pédiatrique

- Adhésion par année civile (passage dans le règlement intérieur)

2.2 Modification du règlement intérieur

- Plus facile à modifier, en AGO et pas en AGE

- Quorum revu à la baisse pour faciliter l'organisation des AGO et AGE

- Vote par correspondance possible

3/ Bilan financier présenté par le Dr A Toutain-Rigolet sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'association a un solde comptable positif.

Les entrées sont de 31 213,40 euros et les sorties de 24 282,59 euros.

Le solde de l'association est de 42 856,17 euros au 31 décembre 2023.

Vote : À l'unanimité, l'Assemblée approuve le bilan financier présente et délivre le quitus.

4/ Résultats des élections du CA

Un vote électronique a été réalisé du 23 octobre 2023 11h00 au 15 novembre 2023 23h59.

149 adhérents ont convoqués et 64 votants se sont exprimés (soit 42.95% des adhérents pour un quorum minimal de

25%).

Sont élus à la majorité les Guillaume Aubertin, Aline Tamalet, Michèle Berlioz-Baudoin, Kevin Arlaud et Ania

Carsin.

5/ Présentation du séminaire 2024 par Ania Carsin et Kevin Arlaud

Le séminaire se déroulera sur Cassis du 30 mai au 2 juin 2024. Les préparatifs sont en cours et une ouverture des

inscriptions prévue courant janvier 2024.

Le programme est finalisé avec 4 ateliers et plénières :

- « Allergie(s) alimentaire(s) : parcours de soins et gestion du quotidien » par Agnès JUCHET, Rachel PONTCHARRAUD,

et Nancy MOREAUX

- « Toux grasse, et si c'était une bronchopathie ? » par Caroline THUMERELLE

- « Echographie pulmonaire en pratique clinique » par Céline DELESTRAIN et Guillaume THOUVENIN

- « Inobservance thérapeutique – apport de la communication non violente » par Valentine Marchac + 1 animateur à

confirmer

6/ Questions diverses

De nouveau, Agnès Bernard signale qu'il aurait fallu présenter le bilan clos au 31/12/2022, le président prend note de

sa remarque et lui rappelle ses premiers mots d'introduction de la présente AGO.

À l'issue de ce dernier point, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

Guillaume AUBERTIN
BAUDOIN

Aline TAMALET

Michèle BERLIOZ-

Aline Tamalet

M. Berlioz